Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

BASSE-NORMANDIE

Marché public de prestations intellectuelles

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Pouvoir Adjudicateur

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie par délégation du préfet de Région en date du 20/07/2010

Représentant du pouvoir adjudicateur

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie, par délégation du Préfet de Région

Objet de la consultation

Établissement de l'état initial de l'étude d'impact et définition du dispositif de suivi des opérations de démantèlement des barrages sur la Sélune (Vézins et La Roche qui Boit)

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Sommaire

Contexte.....3
Article 1 - Objet du cahier des charges.....3
Article 2 - Référents institutionnels.....3
Article 3 - Nature de la prestation.....4
3.1 – Collecte et synthèse des données existantes.....4
3.2 – Données relatives au paysage.....4
3.3 – Organisation du réseau de suivi pendant et après les opérations d'effacement.....5
3.4 – Identification des données complémentaires à collecter.....5
3.5 – Rédaction de l'état initial de l'étude d'impact.....5
Article 4 - Organisation de la prestation 6
Article 6 - Documents à remettre par le titulaire.....6
Article 7 - Réception des résultats 6

Contexte

Communiqué de presse du 13 novembre 2009 :

Le 13 novembre 2009, Chantal JOUANNO a annoncé que la concession du barrage de Vezins sur la Sélune (Manche) ne sera pas renouvelée. Il a en effet été démontré que le barrage présente une impossibilité d'aménagement pour la montaison et dévalaison des poissons migrateurs et en particulier des saumons, alors que la rivière est classée en ce sens.

Jean-Louis BORLOO et Chantal JOUANNO ont donc demandé au Préfet de la Manche qu'il engage les opérations d'effacement des barrages de Vézins et de La Roche qui Boit, qu'il établisse avec les acteurs locaux un plan d'accompagnement technique et financier des collectivités impactées. Ils suivent donc en ce sens l'avis de la Commission locale de l'eau de la Sélune.

Chantal Jouanno souhaite que cette opération soit exemplaire et constitue un véritable plan de mise en valeur de la vallée, avec une dimension liée aux emplois. Il faut viser l'excellence environnementale tout en intégrant les facteurs de développement locaux.

Article 1 - Objet du cahier des charges

Le présent cahier des charges concerne :

- l'établissement de l'état initial du site :
    - collecte et mise en forme des données existantes (au sens « études d'impact »)

- l'élaboration d'un programme de suivi (environnemental et sanitaire) des opérations de démantèlement des ouvrages, opération comprenant les vidanges des plans d'eau, l'effacement des barrages et la renaturation des cours d'eau dans l'emprise des retenues vidangées

- des propositions d'acquisition de données complémentaires, données identifiées comme nécessaires pour compléter l'état initial de l'étude d'impact des opérations ou pour alimenter le point « zéro » du programme de suivi.

Le site considéré comprend les deux retenues pleines de Vezins et la Roche qui Boit sur la Sélune ainsi que leur environnement immédiat ou éloigné en fonction des thématiques abordées

L'objectif du suivi de l'opération de restauration est double :

- analyser l'ensemble des impacts positifs (ou négatifs) immédiats ou à plus long terme des travaux réalisés
- proposer des mesures correctives en cas de résultats peu probants voire négatifs

Article 2 - Référents institutionnels

Le présent article donne une liste indicative de différents intervenants ou référents pour le suivi environnemental de l'effacement des barrages sur la Sélune :

- Préfecture de la Manche
- DREAL Basse-Normandie et autres directions régionales de l'environnement ayant des hydroécorégions communes (DREAL Bretagne, Haute-Normandie et Pays de la Loire)
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche
- Agence de l'Eau Seine-Normandie

- Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
- EDF
- Direction de l'Eau et de la Biodiversité du ministère de l'écologie et du développement durable

La maîtrise d'ouvrage de l'étude est assurée par la DREAL de Basse-Normandie.

Le groupe de travail constitué par le préfet de la Manche pour suivre l'opération d'effacements des barrages de la Sélune en assurera le suivi. Ce groupe est constitué de représentants du préfet, de la DREAL, de la DDTM, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, d'EDF et des élus locaux concernés par le projet.

Article 3 - Nature de la prestation

3.1 – Collecte et synthèse des données existantes

Le contenu du projet n'étant pas actuellement précisément établi en dehors du principe retenu d'« effacement » des ouvrages visant au rétablissement de la continuité écologique, la collecte des données sera organisée en tenant compte des retours d'expérience sur les impacts prévisibles de ce type d'opération. Pour ce faire, le prestataire réalisera une recherche bibliographique sur ce type d'opération et en réalisera la synthèse.

Sur la base de la liste des données mentionnées aux tableaux annexés au présent cahier des charges, le prestataire collectera, mettra en forme puis rédigera une synthèse des données existantes pour le site au sens large.

Pour chaque thématique devront être précisés :
- les organismes interrogés pour la mise à disposition des données,
- la nature, l'origine, et la date des dernières données disponibles,
- la justification du périmètre cohérent de collecte des données,
- la validité des données.

3.2 – Données relatives au paysage

Une recherche d'archives devra être tout d'abord être effectuée, notamment pour recueillir les illustrations existantes (photos, cartes postales, plans ..) avant la réalisation du barrage, puis avec la présence du barrage et les éventuelles modifications qui ont suivi (évolution de la végétation, des constructions..). En effet, l'analyse paysagère devra faire un diagnostic à partir des lieux avec ou sans la présence des barrages.

L'historique de l'évolution des lieux, allié à la prise en compte de leur perception par les habitants et visiteurs, permettra de déterminer les caractéristiques paysagères qui fondent la qualité des lieux. Celles-ci permettront de définir un projet paysager pour la vallée suite à l'effacement des barrages.

Cette analyse permettra au prestataire de déterminer les points de vue d'un observatoire photographique, tant pour illustrer les points de vue pour lesquels on dispose d'images anciennes, que de points présentant des enjeux avérés (actuels ou à venir). L'ensemble des points de l'observatoire photographique devra être géoréférencés. Le prestataire fera une proposition qui tiendra compte des variations saisonnières de la végétation (avec ou sans feuilles). Elle devra être validée par le comité de pilotage.

Par ailleurs, le bureau d'étude effectuera la première campagne de prise de vue, et élaborera un mode de rendu qui permettra une comparaison aisée entre les différentes prises de vue. Les critères d'analyse seront définis. Cette méthode d'analyse fera également l'objet d'une validation par le comité de pilotage.

3.3 – Organisation du réseau de suivi pendant et après les opérations d'effacement

L'opération d'effacement doit faire l'objet d'un suivi-évaluation tant pour assurer le contrôle des impacts du chantier à court terme (3 ans) et satisfaire aux obligations réglementaires qui découleront des actes administratifs d'autorisations préalables que pour assurer un suivi à long terme (10 ans) des bénéfices ou des impacts environnementaux.

L'objectif est de capitaliser le retour d'expérience sur une opération d'effacement d'envergure importante en préparant dès l'amont le suivi.

Pour chacune des deux échéances et obligations précisées ci-dessus, le prestataire proposera un dispositif de suivi mentionnant :
- les paramètres à suivre en justifiant le choix proposé,
- la localisation des points d'observation,
- la périodicité et la durée du suivi,
- la présence ou non de réseaux de mesure préexistants permettant d'obtenir les données,
- les coûts supplémentaires induits par rapport aux réseaux existants,

Le réseau de suivi doit être conçu en s'appuyant sur des structures pérennes. Pour cela, le prestataire aura identifié les réseaux existants (DCE, ONEMA, AESN, AEP, EdF, DDTM, DREAL et réseau scientifique, ARS, Collectivités…) et les modalités de financement possibles.

3.4 – Identification des données complémentaires à collecter

A l'issue des phases précisées aux paragraphes précédents, le prestataire identifiera, en justifiant ces choix, les données qui lui apparaîtront comme manquantes ou insuffisantes pour satisfaire à la production soit de l'état initial de l'étude d'impact (aspect juridique), soit du point « zéro » du suivi-évaluation (aspects techniques).

Pour chacune des ces données, le prestataire proposera les modalités de collecte :
- les paramètres à suivre,
- la localisation des points d'observation,
- la ou les dates dans l'année propices pour la collecte,
- les coûts supplémentaires de réalisation de ces mesures initiales,
- la nature du prestataire susceptible d'intervenir

La collecte de ces données complémentaires, après validation par l'instance de suivi fera l'objet de marchés d'études séparés de l'actuelle prestation.

3.5 – Rédaction de l'état initial de l'étude d'impact

Le prestataire rédigera l'état initial "V1" de l'étude d'impact du projet d'effacement sur la base des données disponibles collectées et analysées (cf. 3.1 et 3.2). Des têtes de chapitre relatives aux données non disponibles, dont le prestataire aura justifié de la nécessité d'une collecte complémentaire au paragraphe 3.4, seront mentionnés dans cette version V1.

Article 4 - Organisation de la prestation

La prestation sera réalisée dans le délai fixé dans l'acte d'engagement.

Dans les 15 jours qui suivent la notification du marché, une réunion de cadrage avec le prestataire sera organisée par le maître d'ouvrage.

A l'appui de son offre, le prestataire devra remettre un planning précisant les délais des différentes parties :

- collecte et synthèse des données existantes
- données relatives au paysage
- organisation du réseau de suivi pendant et après les opérations d'effacement
- identification des données complémentaires à collecter
- rédaction de l'état initial de l'étude d'impact

Pour chacune de ces parties, le prestataire présentera ses résultats lors d'une réunion.

Article 6 - Documents à remettre par le titulaire

Le prestataire remettra l'ensemble des documents détaillés à l'article 3 ci-dessus en format papier reproductible et format informatique compatible openoffice. Il s'agit notamment des documents suivants :

- L'état initial de l'étude d'impact (« point zéro ») selon les données disponibles
- Un rapport relatif aux données complémentaires à acquérir pour compléter l'état initial
- Une proposition d'organisation du réseau de suivi

Les données collectées qui ne l'auraient pas été en format numérique feront l'objet d'une saisie informatique, l'ensemble des données devant être rendues sous forme d'une ou plusieurs bases de données, géoréférencées lorsque la donnée le permet. La ou les bases de données constituées devront permettre d'intégrer les résultats des données complémentaires dont le prestataire propose l'acquisition tant pour l'état zéro que pour le suivi évaluation.

Article 7 - Réception des résultats

La DREAL de Basse-Normandie dispose d'un délai de deux mois, après réception de l'ensemble des documents finaux, pour accepter les résultats.

Dans le cas où tout ou partie des résultats ne seraient pas déclarés acceptables, une concertation entre le prestataire et la DREAL sera mise en œuvre, la DREAL se réservant la possibilité de fixer un nouveau délai de validation. Si à l'issue de la concertation, des résultats restent non admissibles, le titulaire sera tenu de recommencer à ses frais les prestations correspondantes. Dans le cas où ces prestations ne peuvent être refaites, leur facturation sera refusée par la DREAL.

Vu et accepté, *signature(s) du/des prestataire(s)*	Le :

Annexe n°1 – Effacement des ouvrages sur la Sélune – Vézins et La Roche qui Boit
Paramètres de suivi environnemental

Principes préalables :
- Démarche d'évaluation : partant du principe que le projet sera soumis à étude d'impact et à évaluation environnementale "projets"
- Tous les items de l'état initial ne feront pas forcément l'objet du suivi.
- Etat originel : vers 1920, avant la construction des barrages
- Etat initial : 2010-2011, partagé

1 - MILIEU AQUATIQUE : la Sélune et ses affluents, les retenues, les milieux aquatiques directement connectés au cours d'eau

Compartiment	Finalité, objet, enjeux…	Etat initial ou suivi	Données et réseaux existants	Aire d'étude	Compléments à apporter à minima
Hydrologie	Description de l'état initial	Et.initial	Hydrométrie et débits caractéristiques : données DREAL, EdF…	Sélune et affluents	
Qualité des eaux de la Sélune à l'aval et à l'amont des retenues	Concentrations, Flux Variations annuelles Variations horaires	Suivi et ét.initial	Suivi EdF Suivi sanitaire AEP aval (sous seuils détection métaux) Suivi DCE : - Ph-Ch* et Tox) : RCS271415, la Cance à Romagny RCO271820, l'Airon à Louvigné du désert RCS271965, l'Airon aux Loges Marchis RCO272235, l'Yvrande à Isigny le Buat RCS272685, la Sélune à St Aubin de Terreg - Suivi Ph-Ch seul RCB271437, la Sélune à ND du Touchet RCO271840, le Moulin du Pr. à Buais RCB273345, l'Oir à Ducey RCO274000, le Beuvron à Montjoie St Martin RCB274420, le Beuvron à St Aubin de Terreg. - Autre point de suivi du CG50 (et SAGE ?) N°272400, la Lair à Hamelin, à confirmer *Physico-chimie (Ph, Oxygène dissous, température, nitrates, phosphore, MES, etc.)	Sélune et affluents à l'aval de ND du Touchet	Liste des paramètres à suivre Etude spécifique ponctuelle sur les variations de qualité Evaluation en flux et non seulement en concentrations : méthodologie à proposer par le prestataire Température : pose de sondes en continu (choix des stations à équiper à voir) : pilotage ONEMA Corrélation évolution qualité des eaux et évolution piscicole
Qualité des eaux des	Concentrations, Flux	Suivi et	Suivi EdF	Retenues	Compléter en queue de retenue : reprendre l'ancienne

retenues	Variations annuelles Variations horaires Caractérisation d'un état eutrophe Impossibilité de mettre en relation qualité de la retenue à partir des données de la station EdF aval de la Roche qui Boit	ét.initial	Suivi sanitaire AEP Suivi DCE : ME plan d'eau : - 1 station en tête de retenue - 1 ancienne station à St Hilaire (historique dispo) Physico-chimie (Ph, Oxygène dissous, température, phosphore, MES, etc.)		station DCE et l'intégrer au RCO ?
Qualité des sédiments	Remobilisation pendant la vidange Choix de l'export ou du maintien sur place	Suivi et ét.initial	Etude en cours sur l qualité des sédiments (métaux lourds, …) Substances prioritaires Données EdF (1993…) Retour d'expérience de la vidange de 1993 Granulométrie	retenues	
Bathymétrie de la retenue Transport sédimentaire et hydromorphologie	Colmatage pendant la vidange Modification granulométrie pérenne des habitats aval Erosion régressive – nouvel équilibre amont Evaluer la reprise du transit sédimentaire	Suivi et ét.initial	Bathymétrie connue Pas de données disponibles sur le transport mais présomption d'un déficit actuel à l'aval	Retenues & aval des retenues Amont retenue : à préciser	Le prestataire doit proposer quels paramètres suivre et quel réseau mettre en place. Reprise de l'érosion amont : le prestataire doit préciser sur quelle distance suivre le nouvel équilibre
Eaux de la Baie du Mont Masses d'eau de transition Masses d'eau côtières	Difficulté d'évaluer les impacts (+ ou -) de l'effacement parmi les facteurs influençant l'état de la baie. Cas des nurseries de sole, Cultures marines huîtres et moules… Effet de la vidange sur ces masses d'eau ?	Suivi et ét.initial	Etudes RCM, transpositions possibles ? Ifremer ? Indice diatomées inopérant sur ces masses d'eau ?	ME petite et gde baie	Chenaux maritimes de la Sélune : le prestataire identifiera les mesures à réaliser
Peuplements piscicoles (et crustacés) Masses d'eau cours d'eau Masses d'eau plan d'eau	Indice poissons, Indice d'abondance, Inventaire pêches électriques Réseau RCS : 1 campagne tous les 2 ans Réseau RCO : 1 campagne tous les 6 ans Effet de la reconquête des SAT sur les autres populations Intégrer le monitoring Plan Anguille (700 km^2 à ouvrir, repeuplement naturel ?)	Suivi et ét.initial	Station RCS272685 sur la Sélune aval depuis 1990, ind d'abondance, pas d'inventaire espèces, quels compléments ? Station RCS271415 sur la Cance depuis 1990, inventaires d'espèces disponibles, quels compléments ? Station RCS271965 sur l'Airon, depuis 2007, données dispo ? Station RCO retenue Vézins (code?), campagne 2010 prévue, données ? Station Moulin de Cerisel, sur l'Oir, INRA-ONEMA, depuis 1983, piégeage SAT & ANG 3 Stations sur la basse Sélune-Beuvron-Oir, Fédé Pêche, depuis 2000, indice d'abondance SAT	Sélune à l'aval de ND du Touchet et Retenues	Réseau à élargir : défaut sur la queue de retenue (station RCO ?), intégrer pêche électrique pour couvrir l'espèce ANG ?

			Relevés de frayères à SAT, ONEMA, basse Sélune-Beuvron-Oir, relevés 2005, 2008, 2009 Potentialités frayères SAT Sélune amont : connues/ONEMA, non formalisées Relavés frayères LPM, Sélune aval, état 2006, poursuite 2010 prévue ONEMA 50		
Macro invertébrés aquatiques	Connaissance et suivi de l'évolution des peuplements. Dont les moules d'eau douce	Suivi et ét.initial	Stations identiques à celles du RCS Indice IBGN insuffisant, mais données d'inventaires exploitables, historique disponible sur 10 ans Utilisations d'outils d'analyses développés localement pour déterminer les caractéristiques bioécologiques des peuplements.	Sélune à l'aval de ND du Touchet et Retenues	Nouvelles stations nécessaires (RCO?) : - 1 station plus à l'amont hors influence (c'est à dire entre St Hilaire et ND du Touchet) Elargir le suivi à certains affluents avec un protocole d'échantillonnage simplifié. Complément à proposer par le prestataire
Diatomées IGBN	Indices intégrateursde la qualité de l'eau	Suivi et ét.initial	Stations identiques à celles du suivi de la qualité des eaux superficielles	Sélune à l'aval de ND du Touchet et Retenues	Poursuivre les prélèvements Pas de compléments nécessaires a priori
Flore - Macrophytes	Indice macrophyte opérationnel, en développement sur le RCS. Indicateur du niveau trophique.	Suivi et ét.initial	Suivi macrophytes sur 50 % des stations RCS à partir de 2010	Sélune à l'aval de ND du Touchet et Retenues	Assurer au minimum un suivi sur une station à l'amont et une station à l'aval des retenues. Le prestataire proposera une fréquence de suivi
Cyanophycées	Eutrophisation retenue	Et.initial	Suivi sanitaire (AEP – DDASS), été	Retenues	Si complément : identifier opérateur
Espèces invasives	Écrevisse de Californie Renouée du Japon Etc.	Et.initial	Atlas des écrevisses à p.b : présente sur tout le bassin amont retenue,.pas d'habitats propices aval Sélune, Beuvron, Oir Enjeu : transfert vers la Sée Voir travaux du SAGE	Sélune à l'aval de ND du Touchet et Retenues	Inventaire cartographique des espèces présentes Mise en place d'un dispositif de suivi de la colonisation vers l'aval et vers l'amont
Espèces protégées		Et.initial		Sélune à l'aval de ND du Touchet et Retenues	Inventaire cartographique des espèces présentes Mise en place d'un dispositif de suivi

2 – MILIEU TERRESTRE : le corridor de la vallée, les zones humides, les coteaux jusqu'à la limite des parcelles agricoles du plateau

La DREAL assurera la collecte des données auprès du réseau scientifique et les fournira au prestataire.
Acquisition des données complémentaires : Délai 2011.

Compartiment	Finalité, objet, enjeux	Etat initial ou suivi	Données et réseaux existants	Aire d'étude	Compléments à apporter à minima
Mammifères	Effet rupture actuel / barrages	Suivi et ét.initial	Mobiliser (DREAL) données du GMN	Entre St H. et le Bois Dardenne	Expertiser les données existantes et proposer complément éventuels
Avifaune	Connaissance Etat limitées	Suivi et ét.initial	Mobiliser (DREAL) données du GONm	Entre St H. et le Bois Dardenne	Expertiser les données existantes et proposer complément éventuels
Amphibiens	Connaissance Etat limitées	Suivi et ét.initial	Mobiliser (DREAL) données du CPIE Cotentin et/ou CFEN Qq données existantes sur Isigny	Entre St H. et le Bois Dardenne	Expertiser les données existantes et proposer complément éventuels
Flore et brioflore	Connaissance Etat limitées	Suivi et ét.initial	Mobiliser (DREAL) données du CBNB	Entre St H. et le Bois Dardenne	Expertiser les données existantes et proposer complément éventuels dans une approche phytosociologique
Entomofaune	Connaissance Etat limitées	Suivi et ét.initial	Choisir un groupe indicateur : les odonates Mobiliser (DREAL) données du GRECIA	Entre St H. et le Bois Dardenne	Expertiser les données existantes et proposer complément éventuels
Natura 2000	Evaluation des incidences à réaliser	Et.initial	Carte des habitats, état de conservation	Sur toute l'aire potentielle d'influence	Elaborer l'évaluation des incidences N2000
Espèces protégées	Connaissance Etat limitées	Et.initial	Données DREAL, CBNB…	Entre St H. et le Bois Dardenne	A prévoir dans les compléments nécessaires à acquérir pour l'état initial

3 – MILIEU HUMAIN

Compartiment	Finalité, objet, enjeux	Etat initial ou suivi	Données et réseaux existants	Aire d'étude	Compléments à apporter à minima
Paysage et Patrimoine industriel	Témoin évolution paysagère, à court et plus long terme Valeur historique des ouvrages	Suivi et ét.initial	Iconographie ancienne (avant 1920) ? et actuelle	Périmètre de visibilité des retenues et des ouvrages	Observatoire Choix de points de vue et campagne photo selon des modalités à préciser (intervalle) par le prestataire. **Le prestataire devra réaliser le reportage photographique de l'état initial. Pour cela, des prises de vues « hors feuilles » et « avec feuilles » seront réalisées.**
Milieu humain et sociologie	Activité économique Population	Suivi et ét.initial	Etude socio économique projetée (enquête/40 organismes)	BV Bassin	Le prestataire proposera une méthodologie pour l'acquisition des données de l'état initial et le suivi.

Usages	Suivi évolution de l'acceptation de l'effacement			d'emploi	
Production AEP	Evolution de la ressource en qualité et en quantité Evolution des coûts de production et de distribution Csq sur la filière de traitement	Suivi et ét.initial	Syndicat, ARS	Sélune aval retenue	Le prestataire proposera une méthodologie pour l'acquisition des données de l'état initial et le suivi.
Energie	Bilan énergétique global	Et.initial	Production EdF Etude du schéma de développement	A préciser	
Air et climatologie	Bilan glogal	Et.initial	?	A préciser	Le prestataire proposera une méthodologie pour l'acquisition des données de l'état initial et évaluera la pertinence et l'intérêt de la mise en place d'un suivi.
Circulations, trafic routier	Evaluation de l'augmentation du trafic lié au chantier Randonnée	Et.initial	Trafics actuels, CG 50…	A préciser	
Santé	Volet Santé de l'étude d'impact	Et.initial	?	A préciser	Le prestataire proposera une méthodologie pour l'acquisition des données de l'état initial et évaluera la pertinence et l'intérêt de la mise en place d'un suivi. Si un suivi est pertinent, le prestataire proposera une méthodologie pour ce suivi.
Inondabilité	Evolution des zonages	Et.initial	AZI, études "rupture" EdF, PPRi en projet	Sélune : des retenues à la mer + zone de remous actuelle (St Hilaire)	
Bruit	Respect des niveaux et émergences en période chantier	Et.initial		A préciser	
Planification, gestion	Compatibilité du démantèlement avec les documents de gestion ou d'orientation en vigueur	Et.initial	SDAGE, SAGE, documents d'urbanisme, Plagépomi, etc.	BV	
Autres ?					

4 – MILIEU PHYSIQUE ET AIR

Compartiment	Finalité, objet, enjeux	Etat initial	Données et réseaux existants	Aire d'étude	Compléments à apporter à minima

		ou suivi			
Milieu physique	Description de l'état initial	Et.initial	Géologie, hydrogéologie, pédologie, occupation du sol…	BV	
Air et climatologie	Bilan global Période chantier	Et.initial	?	A préciser	Le prestataire proposera une méthodologie pour l'acquisition des données de l'état initial et évaluera la pertinence et l'intérêt de la mise en place d'un suivi. Si un suivi est pertinent, le prestataire proposera une méthodologie pour ce suivi.
GES	Bilan global	Et.initial	?	A préciser	Le prestataire proposera une méthodologie pour l'acquisition des données de l'état initial et évaluera la pertinence et l'intérêt de la mise en place d'un suivi. Si un suivi est pertinent, le prestataire proposera une méthodologie pour ce suivi.
Autres ?					